

Tentez de GAGNER 1 caisse de 6 crus du Beaujolais*

MARCHÉ AUX VINS

Rendez-vous
les 17, 18 et 19 octobre
à Fleurie



Beaujolais, Mâconnais, Chalonnais

* Modalités de participation en page 2 de ce document

Réponse DEVINETTE N°1 :

Réponse DEVINETTE N°2 :

Réponse DEVINETTE N°3 :

Nom :

Prénom :

Email :

Tél. :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du jeu-concours (au dos de ce bulletin)

Je suis d'accord pour recevoir des informations par mail de la part du Marché aux Vins de Fleurie.

Signature :

Règlement Jeu-Concours

Organisateur du jeu-concours

Le présent jeu-concours est organisé par le Marché aux Vins de Fleurie, situé à Mairie de Fleurie - 69820 Fleurie.

Durée du jeu-concours

Le jeu-concours se déroule du 20/08/2025 au 19/10/2025, à 16h. Toute participation après cette date ne sera pas prise en compte.

Conditions de participation

Le jeu est réservé aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine. La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Toute personne participant à ce jeu-concours accepte sans réserve le présent règlement.

Modalités de participation

Pour participer, il faut respecter les étapes suivantes :

Suivre les comptes Instagram et/ou Facebook du Marché aux Vins de Fleurie.

https://www.instagram.com/marche_aux_vins_fleurie/

<https://www.facebook.com/marcheauxvins69>

Répondre aux 3 devinettes postées sur les comptes Instagram et Facebook de pendant les semaines précédant le salon. Les devinettes seront publiées régulièrement.

Rendez-vous au Marché des Vins de Fleurie et remplissez le bulletin-jeu qui vous sera remis.

Déposez votre bulletin-jeu dans l'urne prévue à cet effet sur le stand du Marché aux vins de Fleurie.

Le lot à gagner

Un (1) gagnant sera tiré au sort et remportera une caisse de 6 crus d'une valeur approximative de 100€.

Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 19 octobre à 18h, parmi les participants ayant répondu correctement aux trois devinettes. Le gagnant sera contacté par téléphone dans les 48 heures suivant le tirage.

Remise du lot

Le lot sera à retirer en personne auprès de l'association le Marché des Vins de Fleurie à la date et heure convenues avec le gagnant. En cas d'impossibilité de retrait par le gagnant, une autre solution sera proposée.

Exclusion

Tout participant qui ne respectera pas l'une des étapes de participation ou qui fournira des informations incorrectes ou incomplètes sera disqualifié. Le Marché aux Vins de Fleurie se réserve également le droit d'exclure toute personne ayant un comportement jugé inapproprié ou frauduleux.

Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre de ce jeu-concours sont exclusivement destinées à l'organisateur du jeu et à son prestataire pour le traitement des participations et la remise des lots. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en envoyant une demande à marcheauxvins69@yahoo.fr.

Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. Le Marché aux Vins de Fleurie ne pourra être tenu responsable des erreurs ou des dysfonctionnements liés aux réseaux sociaux ou à Internet qui empêcheraient la participation.

Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Litiges

En cas de litige, le règlement du jeu-concours est soumis à la législation française. Le tribunal compétent sera celui du lieu du siège social de l'organisateur.

BONNE CHANCE !